

<https://www.afpen.fr/Comment-le-contacter.html>



Comment le contacter ?

- Menu-haut - Le psychologue de l'E.N. -

Date de mise en ligne : dimanche 30 avril 2006

**Copyright © AFPEN - Association Française des Psychologues de l'Éducation
Nationale - Tous droits réservés**

Toute école élémentaire ou maternelle sans exception relève d'un secteur d'intervention d'un psychologue de l'Education nationale (appelé aussi PSYEN EDA ou ex-psychologue scolaire).

Le Directeur de l'école de votre enfant peut vous communiquer les coordonnées du psychologue du secteur.

Au cas exceptionnel où l'école ne pourrait vous fournir cette information, adressez vous au secrétariat de l'Inspection de l'Education Nationale de la circonscription.

.

.

.

Vous pouvez téléphoner au psychologue pour demander un rendez-vous et exposer les questions qui vous préoccupent.

.

.

.

Au collège et au lycée, c'est le psychologue -PSYEN EDO- (ex-conseiller d'orientation-psychologue qui peut vous apporter son aide non seulement pour les questions d'orientation, de projet scolaire et professionnel, mais également pour toute question relevant d'un conseil psychologique.

Demandez au secrétariat de l'établissement ses jours de permanence ou consultez le au Centre d'Information et d'Orientation (CIO) local.

.

.

ATTENTION

Dans l'enseignement privé catholique des psychologues interviennent également. Demandez la référence du psychologue dont dépend l'établissement de votre enfant ou consultez la Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique (DDEC).